BULLETIN DE SALAIRE

Février 2033

Rue de la tech, 0000 Somewhere
Tél. +41 70 000 00 00 · info@resteasy.com
TVA fictive · RC fictif

Cuisine
N° AVS : -
Né(e) le - · Permis : -

Fonction : chef Entrée : - Canton d'imposition : Vaud
Taux : 45 h/sem. · État civil : - · Enfants : 0

GAINS	Base	Taux	Montant CHF
Salaire horaire	180 h	0.00	0.00
Indemnité de vacances	0.00	10.65 %	0.00
Indemnité jours fériés	0.00	2.27 %	0.00
13e salaire (prorata)	0.00	8.33 %	0.00
Salaire brut			**0.00**

DÉDUCTIONS SOCIALES ET RETENUES	Base	Taux	Montant CHF
AVS / AI / APG	0.00	5.3 %	0.00
Assurance chômage (AC)	0.00	1.1 %	0.00
Assurance accidents non professionnels (AANP)	0.00	1.3 %	0.00
Indemnités journalières maladie (IJM)	0.00	0.7 %	0.00
Total des déductions			**0.00**
Salaire net			**0.00**

MONTANT À VERSER (CHF) 0.00

Versement le 25.02.2033
Heures du mois : 180 h sur 20 jour(s) (base 192 h, solde -12 h) · Source : Planning prévisionnel (aucune feuille ni pointage)
Solde d'heures cumulé depuis le 1.1.2033 : -6 h · Solde de vacances : 25 j restant(s)

CONGÉS ET ABSENCES (en jours) Situation au 28.02.2033

Droit annuel aux vacances	Pris ce mois	Pris depuis le 1.1.2033	Reste à prendre
25	**0**	**0**	**25**

Maladie (mois)	Maladie (cumul 2033)	Accident (mois / cumul)	Jours fériés / militaire / autres
0	**0**	**0 / 0**	**0 / 0 / 0**

Document établi selon l'art. 323b CO. Les cotisations AVS/AI/APG, AC, LAA, LPP et l'impôt à la source sont retenus selon les taux en vigueur. À conserver.
Salaire brut annuel déterminant pour l'AVS : à reporter dans le certificat de salaire. · RestEasy